

DELIBERATION

SEANCE DU 16 Septembre 2016

L'an Deux Mil seize, le seize septembre, à vingt heures trente minutes, les membres du Conseil Municipal de la commune de VALIGNY, régulièrement convoqués se sont réunis au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Daniel RENAUD, Maire.

ETAIENT PRESENTS : MM, Aimé CHEMINOT, Bernard CHORGNON, Francis LEBLANC, Alain LE GOFF, Jean-Claude MINARD, Mme Isabelle PLAIDY, Daniel RENAUD, Corinne TIERCE.

ETAIENT ABSENTS : Mrs Alain BECQUART, Franck DEUSS.

SECRETAIRE DE SEANCE : Mr Aimé CHEMINOT.

*Mr Franck DEUSS donne pouvoir à Mme Isabelle PLAIDY,
Mr Alain BECQUART donne pouvoir à Mr Francis LEBLANC.*

Vu la loi n°2004-809 du 13 Août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales,

Vu la loi n°2010-1563 du 16 décembre 2010 – loi de réforme des collectivités territoriales,

Vu l'article 1609 nonies C-IV du Code Général des Impôts,

Vu l'article L5211-17 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du conseil communautaire du 2 Décembre 2011 approuvant le changement de régime fiscal et optant pour celui de la fiscalité professionnelle unique,

Vu la délibération du conseil communautaire du 16 janvier 2012 approuvant la création de la commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT)

DELIBERE

Article unique : sont désignés comme représentants de la commune de Valigny à la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT)

- Daniel RENAUD, délégué titulaire,*
- Francis LEBLANC, délégué suppléant.*

Mr le Maire demande à Mr Francis Leblanc de présenter au conseil municipal les devis concernant le diagnostic accessibilité de la salle polyvalente. Deux devis sont alors soumis à l'étude :

- Le bureau d'études APAVE pour un montant de 400.00 € HT*
- Le bureau d'études SOCOTEC pour un montant de 490.00 € HT*

**Délégués à la
commission locale
d'évaluation des
charges transférées**

**Diagnostic accessibilité
De la salle polyvalente**

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité décide de retenir le bureau d'études APAVE et charge Mr le Maire d'entreprendre toutes les démarches nécessaires.

Aménagement du jardin du souvenir

Mr le Maire demande à Mr Francis Leblanc de présenter au conseil municipal les devis concernant l'aménagement de l'espace de recueillement du jardin du souvenir. Deux devis sont alors soumis à l'étude :

- *La Marbrerie Funéraire OCQUIDANT propose la fourniture et la pose d'un pupitre en granit Rose de la Clarté, avec un livre ouvert comportant 24 emplacements (plaques de souvenir) pour un montant de 2 345.00 € HT,*
- *Ainay FUNERAIRE propose une stèle Menhir en rose de la clarté pour un montant de 1 224,00 € HT.*

Après délibération le conseil municipal à l'unanimité (Mr Minard Jean-Claude n'ayant pas pris part au débat, ni au vote) décide de retenir la proposition d'Ainay FUNERAIRE, (solution la plus adaptée avec le site), et charge Mr le Maire d'entreprendre toutes les démarches nécessaires.

Restauration du Lavoir

Mr le Maire demande à Mr Francis Leblanc de présenter au conseil municipal le devis concernant le coulage d'une chape au lavoir, par faciliter l'écoulement des eaux, ainsi que le jointoiment des pierres du bassin.

Le devis de l'entreprise DELAUME s'élève à 1 478.25 € HT.

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité décide de retenir ce devis et charge Mr le Maire d'entreprendre toutes les démarches nécessaires. Les dépenses seront à prévoir au budget primitif 2017.

Mr le Maire présente au conseil municipal le rapport d'activités de la communauté de communes du pays de Tronçais.

Mr le Maire donne lecture d'un courrier des conjoints Chauvet, concernant un problème de sécurité (risque d'accident lors des sorties de leur maison, et plus particulièrement coté portail).

Effectivement il existe un réel danger. Cependant il y a des possibilités mais elles engendrent d'autres problèmes, tel que l'accessibilité.

Après débat, le conseil municipal charge Mr le Maire de réaliser une étude pour trouver la meilleure solution, tout en sachant qu'il faut respecter la loi sur l'accessibilité.

QUESTIONS DIVERSES

Mr le Maire donne lecture d'un courrier de l'association « Les berges de l'Auron » par lequel elle remercie la commune pour le versement de la subvention allouée.

Mr le Maire informe le conseil municipal de la pose :

- *du radar pédagogique : il enregistre les vitesses et le trafic dans les 2 sens de circulation. Ce matériel sera amené à être déplacé régulièrement sur les autres routes départementales.*
- *Du panneau numérique : il permet une communication directe avec les habitants et les personnes de passage.*

Mr le Maire informe le conseil municipal que les effectifs au sein du SIRP de Coulevre-Valigny sont stables. D'ailleurs plusieurs entrées sont attendues.

Mr le Maire fait part au conseil municipal que la journée citoyenne aura lieu samedi 24 septembre. Ce sera l'occasion de débiter le nettoyage de la « Rigole ». Ce nettoyage permettra de la rendre praticable pour des randonnées pédestres. Cette journée sera une opportunité pour les habitants de Valigny de se rassembler pour un moment de partage et favoriser ainsi le mieux vivre ensemble.

L'encadrement sera assuré par les membres du conseil municipal.

